



CAHIER DES CHARGES

PRESTATION DE CONSULTING POUR L'ACTION « MAITRISER LES CHOIX STRATEGIQUES DE MON ENTREPRISE » (STRATEGIE PME) DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ACCOMPAGNEMENT CONSEIL INDIVIDUEL & COLLECTIF SECTION : AUVERGNE RHONE-ALPES

Famille Achats :		
Correspondant Achats :		Gregory COCCHI e. mail : gregory.cocchi@Cetim.fr 52 Avenue Félix LOUAT, 60300 SENLIS Tel : 03 44 67 35 69
Correspondant Technique :		José Pedraza e. mail : jose.pedraza@Cetim.fr 25 avenue des Arts, BP 32027, 69616 Villeurbanne cedex Tel : 04 72 44 59 00
Date d'émission :		12/02/2020
Référence :		CdC SPME2018/DRRA
Version :	Auteur :	Modifications apportées
V1 du 13/11/2017	JP	Création
V2 du 14/01/2020	JP	MàJ
V3 du 6/02/2020	JP/IM	Final
Sur le site internet www.Cetim.fr		Conditions Générales d'Achat et de Sous-traitance

La présente consultation est régie par le processus d'achat de Biens & Services du Cetim, organisme de droit privé régi par le Code de la Recherche.

CDC_CONSULTANTS STRATEGIE PME 2020 AURA

TABLES DES MATIERES

1. PRESENTATION DU PROJET	3
1.1 Objectif	3
1.2 Contexte.....	3
1.3 ACR (Action Régionale Collective) « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME)	4
1.4 Allotissement	4
1.5 Lieu d'exécution des prestations	4
1.6 Délais d'exécution du marché	5
1.7 Dates de la consultation	5
1.8 Activité des entreprises cibles	5
2. DESCRIPTION TECHNIQUE	6
2.1 Modalités d'intervention.....	6
2.2 Délais d'intervention	7
2.3 Modalité d'affectation	7
2.4 Responsabilités	7
2.5 Engagement de confidentialité	7
2.6 Recette de la Prestation.....	7
2.7 Communication	8
3. CONSULTATION.....	8
3.1 Descriptif attendu	8
3.2 Contenu de l'offre.....	8
3.3 Délai de remise des offres	9
3.4 Conditions de sélection du prestataire	9
3.5 Modalités financières.....	10
4. CONDITIONS GENERALES	10
4.1 Conditions générales d'exécution des prestations	10
4.2 Conditions Générales d'Achats	11
4.3 Clause de confidentialité	11
4.4 Clause de propriété et d'usage des supports	11
5. DISPOSITIONS GENERALES	11
5.1 Litiges	11

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 Objectif

Le Cetim, Centre Technique des Industries Mécaniques, souhaite sélectionner des consultants experts en stratégie, spécialistes des PME. Ces consultants constitueront la communauté de référence à l'Action Collective Régionale « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME) financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Programme de développement accompagnement conseil individuel et collectif AMBITION REGION Performance Globale.

L'objectif du Cetim est de recruter 15 à 20 consultants pour des accompagnements longs (durée de 10 demi-journées + séminaires) auprès de PME de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Compléments d'informations sur le site Ambition Eco de la Région

- <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/>

1.2 Contexte

En Auvergne-Rhône-Alpes, les membres fondateurs du présent programme, forts de l'expérience acquise ensemble dans le cadre des dispositifs d'accompagnement de la Région, sont convaincus de pouvoir apporter une réponse originale s'appuyant notamment sur des outils et des experts validés lors des programmes collectifs précédents. Le programme « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME) a démarré en 2005 et dénombre plus de 1000 accompagnements.

Les partenaires suivants, dont les initiatives nationales et régionales se sont rejointes, ont ainsi décidé d'unir leurs connaissances, leurs ressources et leurs volontés pour proposer l'offre **Stratégie PME**



Le financeur public de l'action « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME) est pour 2020 : la Région Auvergne-Rhône-Alpes



CDC_CONSULTANTS STRATEGIE PME 2020 AURA

1.3 ACR (Action Régionale Collective) « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME)

Le Cetim a proposé et s'est vu confier par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le pilotage de l'action collective « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME), partie intégrante du dispositif Ambition Région, qui vise à soutenir les entreprises dans leur démarche de développement.

L'opération « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME) a pour objectif d'accompagner les PME pour anticiper les changements et relever les défis majeurs, afin de répondre aux attentes actuelles et futures de leurs marchés. Elle offre aux acteurs régionaux et aux entreprises un ensemble « d'outils » intégrant les spécificités du tissu régional (secteurs et/ou filières) et favorisant la complémentarité avec des actions collectives déjà en place du Plan Ambition Région.

Le déploiement régional de l'opération « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME) s'appuie sur une volonté forte de disposer à chaque étape d'intervenants les plus aptes à assurer des prestations de haute qualité. « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME) est un programme régional porté par le CETIM, c'est dans cette mission que le Cetim sélectionne et contractualise avec les opérateurs économiques, ci-après dénommés Consultants/Formateurs/Experts (CFE) les plus susceptibles d'accompagner les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Compléments d'informations sur le site Stratégie PME

- <http://www.strategiePme.fr/>

1.4 Allotissement

Au-delà de l'approche stratégique, le programme « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME) adresse 3 grands types d'expertises dénommés « éclairages » dans le jargon du programme.

Chacune de ces expertises donne lieu à un lot spécifique : Préciser vos choix

- | | |
|--|--------------------------|
| CDC Consultants SPME 2020_Lot E Dirigeant | <input type="checkbox"/> |
| CDC Consultants SPME 2020_Lot E Entreprise | <input type="checkbox"/> |
| CDC Consultants SPME 2020_Lot E Marchés | <input type="checkbox"/> |

NB : Chaque consultant peut répondre à un ou plusieurs lots au cours de cette consultation

1.5 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations seront effectuées : en Auvergne-Rhône-Alpes au sein des entreprises participantes.

A chaque suivi individuel correspond un groupe d'entreprises. La participation à certains séminaires sont à prévoir par groupe d'entreprises (10 groupes prévus dans l'année).

CDC_CONSULTANTS STRATEGIE PME 2020 AURA

1.6 Délais d'exécution du marché

- ◇ Date de début du programme : 01/03/2020
- ◇ Date de fin des accompagnements : 31/12/2023

1.7 Dates de la consultation

Date d'ouverture de la consultation : 12/02/2020

Date de clôture de la consultation : 20/03/2020

Date de sélection « short list » : 27/03/2020

Date de commission 2eme sélection : 31/03/2020 et 01/04/2020

Date formation S1 : 07/05/2020

En postulant à cet appel à compétences : vous êtes réputé disponible le 31/03/2020

1.8 Activité des entreprises cibles

Entreprises de type PME au sens européen du terme

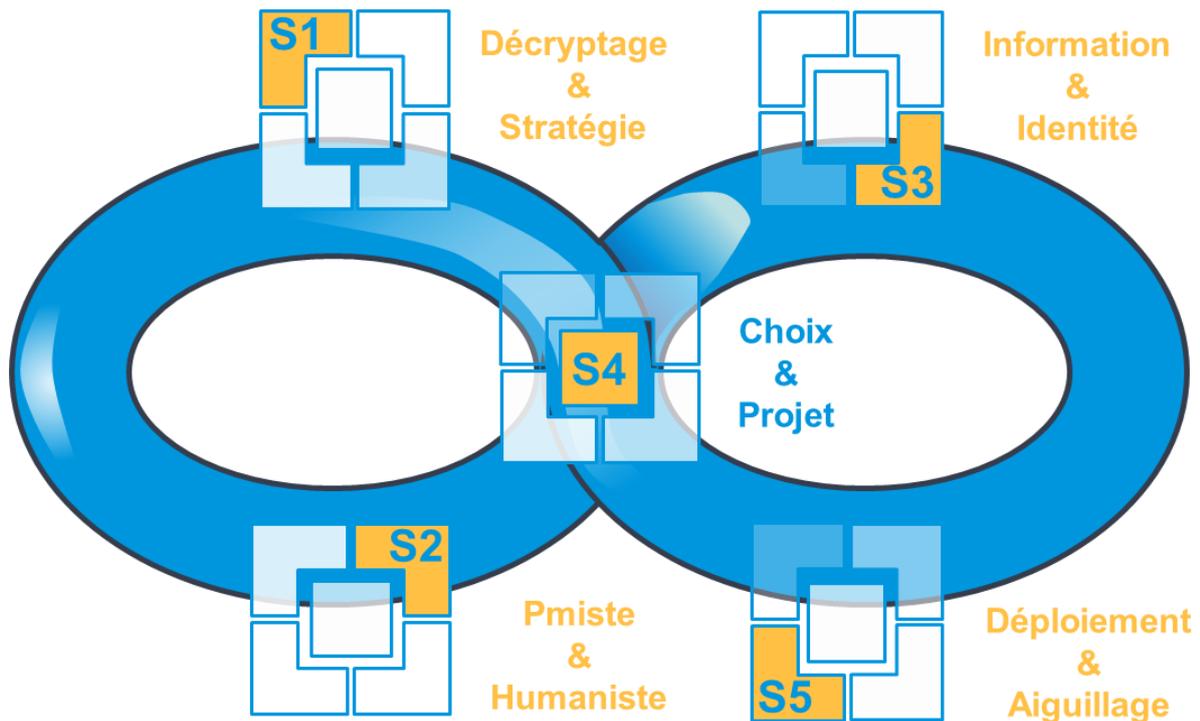
Sont généralement éligibles toute entreprises ayant une activité liée au monde industriel et préférentiellement celles ayant une activité de conception et/ou de production.

Communément appelé activités en BtoB.

2. DESCRIPTION TECHNIQUE

2.1 Modalités d'intervention

Les entreprises sont regroupées par groupe de 7 à 10. Le déroulement du programme alterne des phases collectives (5 x 1 j) et des phases d'accompagnements individuels (10 x 0,5 j) :



Le programme « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME) dispose de ses propres procédures, outils, animations et livrables. Les candidats retenus devront donc suivre un cursus de formation aux outils et s'engageront à suivre les procédures du programme.

Parmi les livrables un certain nombre sont OBLIGATOIRES car liés au conventionnement du projet. Ils seront décrits lors de la journée de formation.

Les outils et livrables seront à disposition et à archiver sur les plateformes spécifiques (présentées lors des formations).

Le prestataire peut proposer **d'autres modes d'intervention** en option et en cohérence avec le reste de la demande initiale. Dans ce cas, le résultat de ces interventions sera mis à disposition du Cetim en fin de prestation pour utilisation libre.

Les candidats sélectionnés devront suivre un cursus complet de séminaires (5 séminaires) avant toute affectation.

CDC_CONSULTANTS STRATEGIE PME 2020 AURA

2.2 Délais d'intervention

Chaque accompagnement individuel a une durée théorique de 6 mois.

Le prestataire devra faire état de l'avancement général de la prestation, et communiquer au Cetim toute éventuelle dérive, en termes de délai et/ou de qualité, ainsi que toute éventuelle difficulté technique rencontrée qui pourrait compromettre l'engagement de délai.

Si le chef de projet notait une dérive significative de la prestation, imputable au prestataire, il transmettra l'ensemble des éléments en sa possession au Correspondant Achats afin qu'une action corrective puisse être mise en place au plus tôt.

Il peut être judicieux de faire un bilan mensuel par téléphone.

En cas d'identification de dérives majeures, il sera à la discrétion du Correspondant Achats d'appliquer les conditions générales d'achats et de sous-traitance du CETIM, notamment en termes de pénalités de retard ou de résiliation de contrat.

2.3 Modalité d'affectation

Le référencement du consultant n'engage en aucune manière le chef de projet sur le nombre et la fréquence des entreprises qui seront confiées au consultant pour l'accompagnement individuel. Le porteur, œuvrera au mieux pour équilibrer les répartitions des entreprises sur l'ensemble des consultants, compte tenu des différentes contraintes à prendre en compte, notamment le nombre d'entreprises qui seront effectivement recrutées tout au long du programme. Le choix des consultants suivra 3 grandes règles, le porteur de projet statuera au final si nécessaire sur :

L'adéquation besoin entreprise/ compétence consultant

L'activité de l'entreprise / expérience consultant

La disponibilité du consultant

2.4 Responsabilités

Dans le cadre de cette prestation, le prestataire sélectionné sera tenu à une obligation de résultat. Afin de garantir la qualité de la collaboration en cours de prestation, le fournisseur sera tenu de nommer un responsable clairement identifié qui sera l'interlocuteur privilégié auprès du chef de projet.

2.5 Engagement de confidentialité

La sélection du prestataire sera également liée à un engagement sur une déontologie avérée : Le consultant devra signer l'engagement de confidentialité joint au dossier de candidature.

2.6 Recette de la Prestation

La recette de la prestation sera effectuée par le chef de projet sur la base des livrables fournis et des échanges avec le prestataire pour d'éventuelles améliorations visant à parfaire le résultat initial.

La recette technique ne sera prononcée, qu'après validation de tous les livrables par le chef de projet Cetim.

CDC_CONSULTANTS STRATEGIE PME 2020 AURA

Les livrables seront à fournir sous forme de fichier informatique de type pdf par un moyen qui sera explicité lors des formations. Les livrables sont :

- ◆ Feuille de présence d'intervention
- ◆ Support de présentation S4
- ◆ Questionnaire international
- ◆ Fiche de synthèse
- ◆ Document final

2.7 Communication

Le Prestataire considère comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel, toutes informations concernant les entreprises du dispositif Stratégie Pme qui leur seront communiquées dans le cadre et à l'occasion des prestations qui leur seront confiées. Ils ne peuvent utiliser, à des fins promotionnelles personnelles, le nom des partenaires impliqués dans le dispositif ni faire état de cette prestation sans l'accord des entreprises et du Cetim

Le prestataire soumettra préalablement au Cetim toute communication ou publication se rapportant à la prestation. Ceci concerne également les méthodes et moyens employés ou développés ainsi que les résultats partiels ou intermédiaires obtenus.

3. CONSULTATION

3.1 Descriptif attendu

- En annexe est fourni un document nommé « dossier de candidature » permettant au Cabinet conseil de faire preuve de :
 - Être « connu » administrativement
 - Ses compétences (références)
 - Démontrer sa connaissance du tissu des PME régionales (ex .d'interventions)
- Les consultants qui seront retenus, à titre individuel, doivent faire la preuve de :
 - Une pratique avérée de l'accompagnement stratégique de PME/PMI
 - Une expérience industrielle et de la connaissance des méthodes et outils d'organisation, gestion et management.
 - Une connaissance avérée des métiers et du contexte industriel,

3.2 Contenu de l'offre

Le prestataire devra démontrer que son offre répond parfaitement à la description faite dans le présent cahier des charges, et permettra la réalisation d'une prestation de qualité. Le prestataire peut suggérer des améliorations de service non explicitées dans le présent cahier des charges.

En tout état de cause, le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes dûment renseignées :

- Le présent cahier des charges dûment signé
- CV du candidat avec photo
- Dossier Consultant SPME 2020
- Engagement de confidentialité SPME 2020

CDC_CONSULTANTS STRATEGIE PME 2020 AURA

Si c'est la première fois que ce prestataire est sollicité : Le prestataire fera apparaître dans son offre les éléments suivants :

- ◇ Référence de l'entreprise, adresse complète et coordonnées téléphoniques
- ◇ Le numéro de registre du commerce, numéro de TVA, RIB,
- ◇ Une copie du certificat d'assurance professionnelle.
- ◇ Le prestataire fera mention des éventuelles certifications professionnelles (joindre copie)

En outre, chaque prestataire retenu par le Cetim a l'obligation de lui fournir, l'ensemble des documents suivants, sous peine de résiliation immédiate de la commande :

- Un extrait K-bis de moins de trois mois,
- Le certificat de régularité fiscale 2019, attestant de la souscription des déclarations et les paiements correspondants pour l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée, délivrée par l'Administration fiscale,
- Le certificat de régularité sociale 2019 (« **attestation de vigilance** »), attestant de la fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et des contributions de sécurité sociale, délivré par l'URSAFF, mentionné à l'article L. 243-5 du Code de la sécurité sociale et à l'article L. 8221-1 du Code du travail,
- Liste nominative à jour des travailleurs étrangers employés par le candidat, précisant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro de l'autorisation de travail.

Si ce n'est pas la première fois que ce prestataire est sollicité : Le prestataire fera apparaître dans son offre les éléments suivants :

- ◇ *Type de prestations réalisées pour le Cetim depuis 3 ans, avec montant des commandes*
- ◇ *Contacts techniques au Cetim pour ces mêmes prestations*

3.3 Délai de remise des offres

La présente consultation est activée sur une période de 30j ouvrés

Les offres devront donc être réceptionnées au CETIM au plus tard le [20/03/2020](#).

Cachet de la poste faisant foi

Modalité d'enregistrement

- ◇ Le dossier de candidature complet (voir ci-après), accompagné des éléments administratifs obligatoires, dûment complétés et visés, est à retourner à :
- ◇ CETIM
- ◇ Programme STRATEGIE PME
- ◇ 25 avenue des Arts - BP 32027
- ◇ 69616 VILLEURBANNE cedex

3.4 Conditions de sélection du prestataire

1ere phase

Mise en ligne public de l'appel à compétences : La Région AURA et le Cetim communiqueront avec une publicité d'accompagnement adéquate, au niveau de ses médias et notamment ses sites Internet. Un message indiquera clairement le lien qui autorisera le téléchargement du dossier complet de l'appel à compétences, un autre lien sera également disponible sur le portail [strategiePME.fr](#)

L'évaluation des offres est prévue fin mars 2020,

CDC_CONSULTANTS STRATEGIE PME 2020 AURA

L'offre la plus avantageuse sera appréciée par le Cetim, en fonction des critères suivants avec une pondération inversée

- 1°) Expertises
- 2°) Connaissances environnement régional des programmes collectifs
- 3°) Références
- 4°) Expérience
- 5°) Intégralité du dossier
- 6°) Prix

Le CETIM communiquera sa décision à l'égard de chacun des candidats,

2eme phase

Comité de référencement : le chef de projet, assisté d'un jury technique appelé « comité de référencement », recevra individuellement chaque candidat de la short list pour vérifier la qualité du dossier et la validité de la candidature.

Composition du comité de référencement : un membre de la maîtrise d'œuvre
(composition minimum) un représentant des pouvoirs publics
un industriel

Une grille d'analyse multicritères permettra la sélection définitive de chaque candidature.

Le CETIM communiquera sa décision à l'égard de chacun des candidats,

3.5 Modalités financières

S'agissant d'une action collective régionale soumise à un subventionnement public la prestation est barémée par la convention du porteur auprès des pouvoirs publics. Le bareme fixe un coût journalier à 950 € HT pour les consultants leaders, tous frais compris et pour toute la durée du programme. Sa prestation s'effectuera par demi-journées, à raison de 10 demi-journées. Un dédommagement forfaitaire lui sera accordé pour sa participation obligatoire à 3 séminaires collectifs et les travaux de back office.

Le coût global de la prestation est donc barémé à 7 125,00 € HT.

Le consultant contractant directement avec le Cetim porteur du programme. Il sera libre de fixer le prix de son offre (ordonnance juillet 2015)

4. CONDITIONS GENERALES

4.1 Conditions générales d'exécution des prestations

Le Prestataire s'engage à effectuer un travail conforme aux règles de l'Art de sa profession, concernant les techniques et les méthodes utilisées et déclare accepter les conditions générales d'intervention.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire et son expertise nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Le Prestataire s'engage à ne pas sous-traiter, même partiellement, la prestation qui lui est confiée sans l'accord écrit du CETIM.

4.2 Conditions Générales d'Achats

Les Conditions Générales d'Achats sont consultables sur le site internet du Cetim
Le règlement de la facture de la prestation interviendra selon les termes de la Commande d'Achat Cetim, **après la validation de la recette technique par le responsable Cetim** de la prestation.

4.3 Clause de confidentialité

Toutes les informations techniques, commerciales et financières **appartenant au CETIM ou aux industriels échangées lors de la prestation** et dont le prestataire aura pris connaissance dans le cadre de l'exécution de la commande seront considérées comme confidentielles et ne pourront être, en tout ou partie, publiées ou divulguées à des tiers ou utilisées par la partie destinataire, sans l'autorisation préalable et écrite de la partie propriétaire desdites informations.

4.4 Clause de propriété et d'usage des supports

Le propriétaire des travaux réalisés dans cette commande est la Région Auvergne-Rhône-Alpes financeur principal des programmes Ambition Région et financeur de l'action « Maitriser les choix stratégiques de mon entreprise » (STRATEGIE PME).

Le prestataire s'interdit tout usage ou exploitation ultérieure des travaux réalisés dans le cadre de la présente commande sans l'autorisation préalable écrite du CETIM.

5. DISPOSITIONS GENERALES

Les deux parties seront liées par une Commande d'Achat Cetim, reprenant les termes de l'accord, auquel sera joint, le présent Cahier des Charges, visé par le prestataire retenu.

La signature du prestataire sur ce document induit sa parfaite connaissance des droits et obligations des deux parties et son acceptation, sans faille, de tous ses engagements.

Toute modification au présent Contrat et à ses annexes, ne sera réputée valide, que dès lors qu'il est expressément stipulé par un écrit, signé par chacune des deux parties.

Le prestataire, ayant eu toute possibilité d'étudier la prestation attendue et de demander des compléments, s'engage à réaliser les prestations conformes, telles que décrites dans le présent Cahier des Charges.

5.1 Litiges

Le tribunal compétent est le Tribunal de Grande Instance de Paris
Avant tout recours les parties s'efforceront de trouver une solution à l'amiable.

Date : Le prestataire : Représenté par :	Date : Le Client : Représenté par :
Visa : Cachet de la société :	Visa : Cachet de la société :

CDC_CONSULTANTS STRATEGIE PME 2020 AURA